six heures du matin, le 21 novembre, avec 1 kil. de poivre, une statuette en plâtre et de la vanacrie qu'elle introduisait en fraude de Belgique : 6 jours et 500 fr.

— Henri Lefèbvre, 59 ans, tisserand à Roubaix, rue Solférino, outrages à l'agent Potier et ivresse sur la place des Halles, le 23 novembre, quinze jours et 5 francs. Marie Acke, femme Delakère, ménagère à Halluin, anciennement à Neuville-en-Ferrain, et Auguste Loncke, 47 ans, ouvrier agricole, chacun un mois par défaut pour adultère et complicité. Philippe Masselot, 42 ans, tisserand à Bourghelles, coups à son beau-frère, Victor Leclercq, chiffonnier, le 3 septembre, au cabaret Plotin, six jours avec sursis.

Quinze jours à Charles Cools, 35 ans, emballeur, rue Archimède à Roubaix ; 3 jours avec sursis à Albert Petit, 16 ans, journalier, rue du Chemin-de-Fer, pour coups réciproques, le 28 août dernier ; un troisième inculpé, Eugène Petit, est acquitté. — Alfred Decalonne, 30 ans, peigneur à Tourcoing, au Pont-de-Neuville, coups à Jules Vandenberghe, au cabaret Vandenabelle, rue de Gand, le 19 novembre dernier, vers neuf heures du soir, 2 mois de prison avec application de la loi Bérenger.

GUÉRISON MERVEILLEUSE

LUPUS TUBERCULEUX datant de 17 ans guéri en 19 jours

Madame Berthe, 98, boulevard de Metz, à Roubaix.

Clinique du Docteur MONTAIGNE

SPÉCIALISTE

160, Rue de l'Ommelet, ROUBAIX

Sont également guéris, sans opération, les Glandes, Kystes, Ulcères variqueux, etc. 48870

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *Le concert populaire de l'Association symphonique de l'École nationale de musique.* — Voici le programme de ce concert qui aura lieu aujourd'hui dimanche à quatre heures et demie, à l'Hippodrome, avec le concours de Mlle Céline Richez, pianiste, 1er prix du Conservatoire de Paris :

1. Ouverture de *Phèdre* de J. Massenet; 2. deuxième concerto pour piano et orchestre (allegro, adagio, scherzo, cadence et final) de Th. Dubois; 3. Chacone variée de Haendelsohn; 5. A *Causerie sous bois* de Raoul Pugno, » 41e Rhapsodie hongroise Liszt, exécutés par Mlle Richez; 6. 2e suite sur l'*Arlésienne* (Pastorale, Intermezzo, Menuet, Farandole) de Bizet.

— *Le concert des instituteurs et institutrices.* — Les instituteurs et institutrices de Roubaix, de Tourcoing et des environs ont donné, samedi soir, à la Brasserie Universelle, leur fête annuelle. Nombreuse assistance, beaucoup d'entrain, programme très bien composé et rendu avec beaucoup de bonheur, voilà le bilan de cette soirée qui laissera, nous en sommes certains, en tous ceux qui y assistaient, le plus agréable souvenir.

Tourcoing. — *Théâtre de la salle des fêtes de la place Leverrier.* — Nous rappelons qu'aujourd'hui dimanche, à trois heures et demie, aura lieu, à la salle des fêtes de la place Leverrier, la représentation, par les artistes de la Tournée Baret, de *Martyre*, pièce en quatre actes d'Ennery, avec le concours de Mme Marie Laurent, dans le rôle de Mme de la Marche, créé par elle à l'Ambigu. La location sera ouverte à la salle des fêtes jusqu'à dimanche à midi.

— *Théâtre de Tourcoing.* — Direction : Alexandre fils. — Nous rappelons que *Mignon*, l'opéra comique d'Ambroise Thomas, sera donné, ce soir, à 7 heures et demie précises, au théâtre de la rue de Tournai, avec le concours de Mme Vaillant-Couturier, de l'Opéra-Comique de Paris.

Le bureau de location est ouvert au théâtre. Le spectacle finira assez tôt pour le dernier train de Roubaix.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bor. à 7 h. 1/2 **Dimanche 26 novembre** Rid. à 8 h. 1/4

Direction : Ch. Baret (1re représentation de l'abonnement)

MARTYRE

Pièce en quatre actes, de A. d'Ennery et M. E. Tarbé. — Mme Marie Laurent, remplira le rôle de Mme de la Marche qu'elle a créé au Théâtre de l'Ambigu.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Jeudi 30 novembre : **Mireille** et **Le Châlet.**

SALLE DOMINIQUE

DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1899

Fête Sainte-Catherine

GRAND BAL

Cadeaux offerts aux Dames

ENTRÉE : 1 franc par personne. 59430

BRASSERIE UNIVERSELLE DE ROUBAIX

Rue de la Gare

Dimanche 26 Novembre 1899, à 6 heures du soir et Lundi 27 Novembre, à 7 heures du soir

GRAND CONCERT

avec Attractions

NOUVEAUTÉS — PROGRAMME DE FAMILLE

Rongorila, l'homme singe des Folies Bergères de Paris.

Les Mespérénez, duettistes excentriques mondains.

M. Moreau, baryton de la Scala de Bruxelles.

Entrée : **0,50 cent.** donnant droit à une consommation de 0.20 centimes.

Prochainement : *Rentrée du Trio Demelville.* 59440

LA SAINTE-CECILE

Roubaix. — La *Fanfare Delattre* donnera aujourd'hui dimanche, 26 novembre, à dix heures et demie, ses sérénades à l'occasion de la fête de la patronne des musiciens. Ses auditions de Sainte-Cécile seront données, la première à Notre-Dame, le dimanche 10 décembre, pendant la messe de onze heures et demie, et la seconde à Saint-Martin, le dimanche suivant, 17 décembre, pendant la messe de midi. Le banquet de cette société aura lieu le dimanche 17 décembre.

— *Concordia harmonie.* — C'est aujourd'hui dimanche que cette société se fera entendre à la messe de midi en l'église Ste-Elisabeth. Elle exécutera le programme suivant : 1° *Merveilles*, célèbre ouverture de L. Dessaint, arrangée par Wettge, 2° *Grande fantaisie* sur des motifs des grands maîtres, arrangée par F. Leroux. Après la messe, promenade en ville. Le banquet de Ste-Cécile aura lieu à 3 heures précises, dans la salle des fêtes du Café Philémon, rue Pierre-Motte, local de la société.

— *Choral Nadaud.* — Voici la liste des morceaux qui seront interprétés par le choral Nadaud à l'occasion de la Ste Cécile, aujourd'hui pendant la messe de midi en l'église Saint-Martin : 1° Kyrie Eleison, chœur et soli par Victor Debannoy ; 2° Ave Verum, chœur et solo par M. Emile Desbarbieux. Bertini; 3° Pater Noster, solo par M. Victor Minssart, avec accompagnement de chœur par Niedermeyer; 4° Hymne à l'Eternel, chœur par Théodore Dubois, organiste-accompagnateur M. Gustave Meyer.

Le banquet annuel de la société aura lieu le samedi 2 décembre, au local, 28, rue de Pauvrée, sous la présidence de M. Albert Motte.

— *La Fanfare des Trompettes Roubaisiens*, exécutera pendant la messe de midi, en l'église Saint-Sépulcre, le dimanche 26 novembre, les morceaux suivants : 1° Marceau, grande fantaisie ; 2° La Belle Cordelière. Pendant l'élévation et sous la direction du chef de la société, M. Joseph Dumont, un sextuor de saxophone exécutera « La Rêverie », de Schumann. Le banquet aura lieu à trois heures précises.

— *L'orphéon « Les Inoffensifs » donnera son banquet de* Sainte-Cécile, dimanche prochain 26 novembre. Les sociétaires désireux d'y participer sont priés d'envoyer leur adhésion au local avant samedi soir, dernier délai.

— *La société Chorale de Notre-Dame*, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, interprétera dimanche 26 novembre, à la messe de neuf heures et demie, la messe en mi bémol de Th. Dubois. A l'offertoire M. Léon Verneuil chantera le Pater Noster de Niedermeyer.

Croix. — *Club des Frangins.* — La commission rappelle aux sociétaires que le banquet de Sainte-Cécile aura lieu aujourd'hui 26 courant, à deux heures précises, au local de la société (café du Demi-Cercle).

Wasquehal. — La fanfare municipale de Wasquehal, dirigée par M. Henri Dervaux, donnera aujourd'hui son audition de Sainte-Cécile pendant la messe de 10 heures et demie.

Lannoy. — *La Sainte-Cécile.* — La Musique municipale fera son banquet annuel le 17 décembre. Elle se fera entendre à l'église, le dimanche 31 décembre, à la messe de onze heures.

Lys. — L'Harmonie municipale se fera entendre aujourd'hui pendant la grand'messe.

Wattrelos. — Le dimanche 26 novembre, la Musique municipale « La société Philharmonique », sous la direction de M. Montagne, exécutera à la messe de onze heures et demie, les œuvres suivantes : « Salut à la Patrie », Bléger ; « Le cheval de bronze », ouverture, Auber ; Adagio de la « Sonate pathétique », Beethoven ; Marche-cortège, Emile Leblau. — Le banquet aura lieu le lundi 26, à 6 heures du soir.

Tourcoing. — Voici la liste des morceaux qui seront exécutés dimanche 26 novembre, à Notre-Dame, à l'occasion de la Sainte-Cécile par la chorale et la société des concerts symphoniques. Entrée : Introduction du Collier de Saphir, de Gabriel Pierné. Messe n° 4 des Orphéonistes, par Gounod. Graduel : Allegretto de Guilmant, par M. Camus. Offertoire : Marche du Sacre par Gounod. Elévation : Prélude-quatuor de Dubois. A l'issue de la messe : Hommage à Ste-Cécile, de Philippe Vanden Berghe, par la chorale et l'orchestre. Sortie de Lefébure-Wely, par M. Camus.

Blanc-Seau. — Aujourd'hui, la maîtrise de l'église fêtera Sainte-Cécile. A la grand'messe elle exécutera, sous la direction de M. Louis Florin, son chef, la messe Saint-Louis, de Th. de la Hache. Le soir, à six heures, les membres se réuniront en un banquet, qui aura lieu à l'hôtel Saint-Georges.

Flers. — La musique municipale de Flers fêtera la Sainte Cécile demain dimanche. Elle se fera entendre à la messe de dix heures. Le banquet à trois heures, à l'estaminet de la Mairie, chez M. Delbarre.

NORD

Mort de M. l'abbé Legrain, curé de Rubrouck. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Legrain, curé de Rubrouck, décédé jeudi matin. M. Legrain était né à Hazebrouck en 1824. Ordonné prêtre en 1845, il administrait la paroisse de Rubrouck depuis 1867.

Actuellement exposition de **CADEAUX** et **JOUETS** aux *Galeries Lilloises*, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. Demander le catalogue (envoyé franco). 40450—44051

A propos de la Haute-Cour. — M. Jules Dansette, député du Nord, vient d'adresser au *Progrès du Nord*, qui l'avait accusé de conspirer contre la République, une lettre déclarant que cette accusation est une calomnie. Le député du Nord ajoute qu'il a assisté à une réunion dont parle M. de Ramel, mais tout simplement pour réclamer la convocation du Parlement.

VOIR *à la septième page l'annonce des* GALERIES LILLOISES

PAS-DE-CALAIS

Une élection sénatoriale aura lieu le 28 janvier à Arras. La désignation des délégués sénatoriaux se fera le 24 décembre.

AVIS

Les Seules Succursales de la

BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

sont à Lyon, Marseille, Nantes, Angers, Lille, Saintes et à Paris, 1, Place Clichy.

Toutes les autres Maisons de même enseigne n'ont aucun rapport avec la

BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS.

Envoi franco sur demande d'*Échantillons* et des *Catalogues illustrés.*

SUCCURSALE DE LILLE

177, Boul^d de la Liberté.

BELGIQUE

LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE. — Voici quelques renseignements sommaires sur le fonctionnement du nouveau régime électoral :

Les candidats suppléants : Le nombre de candidats suppléants ne peut excéder le nombre de candidats effectifs, ni le maximum de quatre. Toutefois, ce maximum peut être porté à cinq, si la liste comprend sept, huit ou neuf candidats aux mandats effectifs, à six, si elle en comprend davantage. La désignation des suppléants se fait de la même façon que celle des effectifs.

Présentation des listes. — Il faut 400 parrains dans tous les arrondissements. (Actuellement 50 suffisent dans les arrondissements élisant moins de quatre députés). Pour le Sénat, quand deux arrondissements élisant séparément leurs députés sont réunis, il faut que la moitié des parrains appartienne à chacune des deux circonscriptions. L'acte de présentation indique l'ordre des candidats sur le bulletin. Les candidatures multiples sont interdites, sous peine de voir le nom du candidat rayé de toutes les listes. Il est interdit de signer plus d'un acte de présentation. Le nom d'un même candidat ne peut figurer sur un même bulletin dans deux listes différentes.

Le bulletin. — Rien de changé à l'aspect matériel du bulletin de vote. L'ordre des listes sur le bulletin est tiré au sort. Les candidatures isolées sont placées les dernières. Les bulletins reproduisent les noms des candidats en respectant l'ordre indiqué par les parrains.

Manière de voter. — L'électeur, peu importe l'arrondissement où il vote et le nombre de sièges à conférer, ne peut plus émettre qu'un seul vote par bulletin. Ce vote peut être placé ou bien dans la case qui surmonte la liste, ou bien dans la case placée en regard du nom d'un des candidats de la liste.

Le vote dans la case qui surmonte la liste a la double signification que voici : 1° c'est un vote de parti ; 2° c'est une adhésion complète à l'ordre de présentation des candidatures tel qu'il a été réglé par les parrains.

Le vote dans la case placée en regard du nom d'un des candidats de la liste a également une double signification : 1° c'est un vote de parti, 2° il proteste contre l'ordre arrêté par les parrains et marque une préférence particulière pour l'un des candidats. Sont nuls les bulletins qui contiennent plus d'un vote.

Le recensement. — Tous les électeurs ayant voté, on procède aux opérations du recensement. — 1re opération : Détermination du nombre des votes valables, des votes de listes et des votes de préférence. Rien de modifié. — 2e opération : Détermination de la force électorale de chaque liste. Cette force est égale au nombre des votes valables placés soit en tête, soit dans une des cases de côté. — 3e opération : Détermination du quotient électoral et du nombre de sièges revenant à chaque liste au moyen du système d'Hondt, déjà appliqué aux élections communales.

Désignation des élus. — Le nombre des sièges revenant à chaque liste étant connu, il ne reste plus qu'à désigner les élus. Si le nombre des candidats présentés est égal au nombre de sièges revenant à la liste, tous sont proclamés élus. Si le nombre des candidats présentés est supérieur au nombre des mandats à conférer, on procédera comme suit :

Tout d'abord, sont proclamés élus les candidats qui ont obtenu un nombre de votes de préférence au moins égal au chiffre du quotient électoral. Puis, en respectant l'ordre de l'acte de présentation, les scrutateurs complètent au moyen des votes de listes les votes de préférence manquant aux divers candidats pour être élu. Enfin, si, cette opération terminée, il reste encore des mandats à conférer, ils sont acquis aux candidats restants ayant obtenu le plus grand nombre de votes de préférence.

Un manifeste des démocrates chrétiens. — Le parti démocrat-ique chrétien vient d'adresser au peuple belge un manifeste où il rappelle sa soumission à tous les principes de la Foi et de la morale catholique. Ce manifeste proclame une fois de plus le principe de l'indépendance du pouvoir civil et proteste contre la mesure récente qui, dit-il, sous prétexte de frapper un prêtre, tendait à atteindre le parti démocratique. Les démocrates déclarent qu'ils accueilleraient avec douleur une décision cauonnique du chef suprême de l'Eglise, qui confirmerait cette mesure contre l'abbé Daens.

Le parti démocratique a pris, comme nous l'avons dit, la résolution de lutter dans tout le pays flamand aux prochaines élections législatives, et, au cas où le projet de loi sur les pensions ouvrières ne répondrait pas à ses espérances, de protester par une grande manifestation à Bruxelles.

Verviers. — *Un homme bouilli.* — Un affreux accident s'est produit vendredi soir, à la Savonnerie Cornet, à Renoupré près Verviers. Un ouvrier, Joseph Jlen, âgé de 19 ans, est tombé dans une cuve de mélange en ébullition, à une température de 100 degrés. Quand on le retira, le malheureux était littéralement bouilli.

Iseghem. — *Décoration civique.* — Par arrêté royal du 14 novembre 1899, la croix de 1re classe est décernée à M. H. Demoelenaere, bourgmestre de la commune d'Iseghem (Flandre Occidentale), en récompense des services rendus dans le cours d'une carrière de plus de trente-cinq années.

Dudzeele. — *Drame de braconnage. Gendarme blessé.* — De notre correspondant de Bruges, le 25. — Cette nuit, deux gendarmes de la brigade de Bruges ayant rencontré à Dudzeele quatre braconniers voulurent dresser procès-verbal. Les délinquants, pour toute réponse, envoyèrent une grêle de plombs dont une partie atteignit le gendarme Kromphout, qui fut assez grièvement blessé à l'épaule gauche. En voyant tomber le gendarme, les braconniers prirent la fuite et ne purent être poursuivis. Le parquet, arrivé ce matin sur les lieux, croit connaître les délinquants.

Les élections communales dans le Hainaut. — La députation permanente du Hainaut vient de valider les élections communales de Froyennes, Néchin, Templeuve, Warchin et Bamegnies-Chin.

Estaimpuis. — La même députation permanente a admis la réclamation faite contre les élections d'Estaimpuis, et modifié les résultats comme suit : Liste n° 1. MM. J.-F. Lefebvre et Louis Delepaut, catholiques, sont proclamés élus. — Liste numéro 2, MM. Alfred Dillies et Delphin Spriet, libéraux, sont également élus. Sont déclarés conseillers suppléants : MM. L. Seynaeve, Emile Vancomelbeke, catholiques ; Philippe Spriet et Henri Hespel, libéraux.

Menin. — *Nomination dans les douanes et accises.* — Par arrêté royal du 24 novembre 1899, est nommé receveur des douanes et accises de 8e classe à Menin (station) (Flandre Occidentale), M. A.-J. Lorent, actuellement vérificateur des douanes de 4e classe à Ostende (même province).

Tournai. — *Une exposition d'aviculture.* — La VIIe exposition internationale de volailles, pigeons, canards, oies, dindons, lapins, faisans, volailles engraissées et tuées, et de matériel d'élevage, organisée par la société ornithologique du Tournaisis, aura lieu, à la Halle-aux-Draps, Grande Place, à Tournai, les 23, 24 et 25 décembre prochain. Plus de 4.000 francs seront distribués en prix d'honneur et en primes de classement. Pour les renseignements et programmes, s'adresser au secrétaire, 65, rue de la Forge, à Gand.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 25 novembre. Président M. Nothomb. — N'allez jamais chasser sans être sûr de vos yeux. Il pourrait vous en cuire 150 fr. d'amende comme à Depelchin Pierre, fermier à Popuelles, qui, à Béclers le 13 septembre 1899, a tué un faisan qu'il croyait être un perdreau. Son porte carnier, Richir François, dit Berretti, cordonnier à Herquegies reçoit 50 francs d'amende. Les peines sont conditionnelles.

Furieux de ce que le garde champêtre, Ravez César, a surpris son fils en train de marauder, Heulle Porphyre, journalier à Péruwelz, l'a qualifié, le 19 septembre dernier, de tous les termes du répertoire correctionnel ; huit jours et 26 francs audit Heulle. — Une « danse » magistrale donnée à Claret Victor, le 24 août 1899, à Lahamaide, fait condamner à 50 francs avec sursis les sieurs Windal Jean-Baptiste et Massar Emery, tous deux ouvriers agricoles à Œudeghien.

Bie' flamand' Dries J.-B., domestique à Ghoy, reçoit 26 fr. avec sursis pour outrages aux gendarmes Vincent et Vermondel, alors qu'ils instrumentaient à Everieeq le 8 septembre dernier. Une amende de 150 francs est gratifiée à Deswattines Odon, fermier à Herquegies, qui a été surpris le 17 septembre 1899, en train de tirer le faisan alors que la chasse de ce gibier n'était pas permise.

Une scène de famille, à Wodecq, le 19 septembre 1899, au cours de laquelle Xavier Lizon reçut des coups de fourche de son père, vaut à ce dernier 50 francs avec sursis.

Comines. — *Contributions, douanes et accises.* — Par arrêté royal du 24 novembre 1898, M. L.-J. Yernaux, actuellement commis aux écritures de 4e classe à Anvers, est nommé receveur de 8e classe à Comines. M. J. Leroy, actuellement receveur à Comines, est nommé receveur à Watervliet (Flandre Occidentale).

Courtrai. — *Audience du samedi 25 novembre.* — Présidence M. Molitor. — Le 3 septembre, vers neuf heures et demie du matin, au cabaret « La Fonderie » à Menin, tenu par le sieur Ducastelle Hippolyte, le nommé Coudenser Joseph, 25 ans, ouvrier forgeron à Courtrai, porta sans motifs sérieux plusieurs coups au sieur Remy Joseph, ouvrier chaisier à Menin; de ce chef renvoyé devant le tribunal correctionnel, il a été condamné à l'audience de ce jour à 15 jours de prison.

Le nommé Clinckemaillie Aloïs, ouvrier menuisier, âgé de 40 ans, demeurant à Menin, rue du Moulin-St-Jean, qui devait comparaître aujourd'hui devant le tribunal sous l'inculpation d'avoir à Menin 1° le 4 septembre 1899 outragé par paroles le commissaire de police adjoint Vansevenant et l'agent de police Debouttridder et été trouvé en état d'ivresse; 2° le 6 septembre 1899 outragé l'agent de police Louage et s'être rebellé envers le même, a été condamné pour ces faits : 1° à 26 francs d'amende ou huit jours de prison et 10 francs d'amende ou deux jours de prison; 2° à 50 francs d'amende ou quinze jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison, et en outre aux frais du procès.

La nommée Burbure Palmyre, âgée de 25 ans, épouse Cappoen Jean-Louis, ménagère, à Mouscron, Mont-à-Leux, qui avait le 4 septembre 1899 vers sept heures et demie du soir, pris par les cheveux la nommée Vanhuysse Zulma, épouse Berrust Joseph, habitant le même quartier, l'avait jetée à terre et frappée de coups de pied sur la jambe, a été condamnée à l'audience de ce jour à un emprisonnement de quinze jours, et aux frais ; peine prononcée conditionnellement avec un sursis de cinq ans.

— **On trouve** les *Pilules du Dr Somer* (contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent) à la pharmacie *Fonder* à Mouscron. 40632

PILULES SOMER contre le manque d'appétit.
PILULES SOMER contre les digestions difficiles.
PILULES SOMER contre les douleurs d'estomac.
PILULES SOMER contre la gastrite.
PILULES SOMER contre la constipation et l'échauffement.
PILULES SOMER contre la bile et les glaires.
PILULES SOMER contre les étouffements, les palpitations.
PILULES SOMER contre les aigreurs, les pituites.
PILULES SOMER contre la mauvaise haleine.
PILULES SOMER contre les étourdissements et les vertiges.
PILULES SOMER contre les maladies du foie.
PILULES SOMER contre l'insomnie et les cauchemars.
PILULES SOMER contre les névralgies, les migraines.
PILULES SOMER contre les désordres nerveux.
PILULES SOMER contre la faiblesse.
PILULES SOMER rafraîchissent le sang.
PILULES SOMER rendent la santé.
PILULES SOMER préviennent les maladies.
PILULES SOMER n'ont pas d'égales.
PILULES SOMER Dans toutes les bonnes pharmacies. 2 fr. l'étui contenant les Pilules et le mode d'emploi. Envoi franco contre mandat ou timbres-poste à M. Boyaval, dépositaire, 108, rue de Lannoy, à Roubaix. 40633

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA RÉUNION DE LA HAUTE-COUR

Audience du samedi 25 novembre

Suite de la déposition de M. Paul Mallet

VIOLENTS INCIDENTS

M. Mallet soutient que M. Guérin, bien que failli, vota dans le 4e arrondissement. M. Guérin se lève et déclare qu'il maintient tout ce qu'il a dit sur M. Mallet. Il demande à M. Mallet si c'est lui qui a fourni les renseignements qui ont servi à faire la brochure anonyme publiée contre lui. Le témoin répond affirmativement. M. Guérin conteste point par point toutes les allégations de M. Mallet relatives à cette brochure. Me Ménard. — Toute la question est de savoir si M. Guérin a oui ou non refusé d'être complice d'actes coupables.

Le Président. — Ceci n'a rien de commun avec les relations de MM. Mallet et Guérin. — Me Ménard s'élève contre la théorie du président et ajoute qu'il a le droit, lui avocat, d'accomplir sa lourde tâche. A ce moment se produit un incident. Plusieurs inculpés dénoncent au président avec indignation un propos qu'aurait tenu un sénateur voisin de leurs bancs. M. Guérin s'écrie : Je proteste contre une parole que j'ai entendue lorsque Me Ménard parlait de la lourde tâche qu'il avait assumée. J'ai entendu des juges s'écrier : Oh, oui! (Sensation.)

M. Cailly. — J'avais déjà, l'autre jour, dénoncé MM. les sénateurs Strausss et Vallé. Aujourd'hui, je dénonce des sénateurs qui viennent de quitter l'audience. — Le président demande au procureur général de requérir contre M. Cailly, ce qui est fait aussitôt.

Me Ménard se présente à la barre pour défendre M. Cailly. Me Falateuf lui succède. L'interruption de M. Cailly, dit-il, portait sur la constatation du fait que plusieurs sénateurs sortaient de la salle contrairement à la loi.

Le Président. Je ne puis vous laisser dicter à la Cour ses devoirs. — Me Falateuf. Je ne dicte pas ses devoirs à la Cour, et cependant, bien des fois, la Cour a voulu dicter à la défense les siens, bien qu'elle les connaisse aussi (sensation). Plusieurs sénateurs réclament l'indulgence pour l'accusé. — M. Cailly. Je n'en veux pas de votre indulgence! L'audience publique est suspendue à six heures moins dix.

EN CHAMBRE DU CONSEIL

La Haute-Cour se réunit en chambre du conseil pour délibérer sur les réquisitions du procureur général. Au début de cette audience, M. Sébline appelle toute la bienveillance de la Haute-Cour sur le cas de M. Cailly, d'autant plus, ajoute-t-il, qu'il est certain qu'un certain nombre de sénateurs sont en ce moment en chemin de fer.

M. Maxime Lecomte prétend que l'on ne saurait être tenu d'assister à l'audience entière. Il suffit de répondre au premier appel du début de l'audience. Ceux de nos collègues, dit-il, qui seront absents à l'appel qui va être fait seront considérés comme s'étant abstenus (sic). Plusieurs sénateurs réclament l'indulgence. M. Frémeaux propose l'exclusion pour deux jours.

L'EXCLUSION DE M. CAILLY VOTÉE

Voici les résultats du scrutin : Devaient se trouver en chambre du conseil : 241 sénateurs. N'étaient présents que 214 membres, soit 30 absents. Ont voté pour l'exclusion de M. Cailly pendant deux jours : 209 contre 2 et 2 abstentions. Après le vote, plusieurs sénateurs demandent que l'arrêt soit lu, ce soir même, en audience publique, mais M. Fallières, par crainte de nouveaux incidents, déclare qu'il est préférable d'en rester là pour aujourd'hui. L'audience publique est donc remise à lundi une heure.

Les 1,800,000 francs de la « Croix »

Paris, 25 novembre. — Ce matin, le *Figaro* a publié deux procès-verbaux relatant les perquisitions faites au journal la *Croix*, et signés du Père Hippolyte Sangrain. D'après le premier de ces procès-verbaux, une somme de 1.800.000 francs aurait été trouvée chez les Assomptionnistes.

La *Croix* proteste vivement ce soir et le Père Hippolyte Sangrain déclare qu'il n'a été dirigé qu'un seul procès-verbal, dans sa cellule, celui que le *Figaro* publie sous le numéro 2.

D'autre part, M. Péchard, le commissaire qui a perquisitionné à la *Croix*, a déclaré à un rédacteur du *Temps* que la signature du Père Hippolyte, contrairement à ce qu'a publié le *Figaro*, ne figurait pas au bas du procès-verbal numéro 1, dans lequel il est question des 1.800.000 francs.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

GRAND CHOIX de CADEAUX UTILES POUR FÊTES

Lingerie fine,

Mouchoirs fantaisie, Linge de Table, etc.

CHEMISES D'HOMMES EN TOUS GENRES

toutes faites et sur mesure

RESTAURANT DE LA BRASSERIE DU NORD

Place de la Gare, n° 6, ROUBAIX

Service par petites tables à prix fixe et à la carte

Dîners et soupers depuis 1 fr. 50

Menu du Dimanche 26 Novembre 1899

Potage purée Crécy

Hors d'œuvre : Saucisson, Céleri-rave, Filets de harengs Sardines à l'huile

Poisson : Soles frites, Mayonnaise de homard

Entrées : Œufs sur plat, Escargots de Bourgogne Tripes à la mode, Tête de veau vinaigrette Lapereau sauté vin blanc

Viandes froides : Jambon, Terrine de lièvre, Longe de veau

Rôtis : Aloyau, Dinde farcie

Légumes : Pommes fines herbes, Salade de saison

Fromages — Fruits — Desserts variés 48600d

COMPTOIR DE

Bijouterie - Horlogerie - Lunetterie

SPÉCIALITÉS POUR MARIAGE

Alliances or contrôlé garanti 18 karats à 3,50 le gramme. Convertis argent 1er titre garanti à 10 cent. le gramme.

Marchandises neuves d'occasion. Prix incroyables.

La *maison fabriquant elle-même une grande partie de ses articles*, achète le vieil or au plus haut prix.

Joseph LEKIMPE-HOLLEBECQ

Rue Curiale, 4, (près l'entrée de l'Eglise) MOUSCRON

N'OUBLIEZ-PAS

la grande économie que vous pouvez faire sur vos jolis cadeaux de **Saint-Eloi, Saint-Nicolas.** Enormes rabais sont faits sur tous les articles fantaisies, tels que : Montres, chaînes, pendules, réveils, bijouterie, orfèvrerie, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres, stéréoscopes, albums, pièces à musique, maroquinerie, articles pour fumeurs, cannes, parapluies, etc., etc., pour cause de prochain déménagement.

A L'OPTOMÈTRE

49, Grande-Rue, 49 *(Place de la Liberté)*, ROUBAIX 46765

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE

Départ de renforts anglais et de deux vapeurs

Londres, 25 novembre. — Le ministre de la guerre a télégraphié au quartier général à Douvres, l'ordre de mobiliser immédiatement le 18e hussards, qui partira aussitôt que possible pour l'Afrique du Sud. Le général sir Charles Waren, commandant la 3e division du 1er corps d'armée, est parti aujourd'hui pour le Sud de l'Afrique. L'amirauté affrète aujourd'hui, pour le Cap, deux grands vapeurs.

Bruit de la prise de Mafeking. — Situation critique

Londres, 25 novembre. — Le bruit a couru sur le Stock Exchange, que Mafeking était tombé au pouvoir des Boërs. Le ministère de la guerre déclare n'avoir reçu aucune confirmation de ce bruit. Une dépêche de Capetown en date d'aujourd'hui dit toutefois qu'il est grand temps que les renforts arrivent à Mafeking, car les vivres sont rares et hors de prix.

Les indigènes qui peuvent pénétrer à Mafeking rapportent aux assiégés que les Anglais arrivent en grand nombre à leur secours; mais le capitaine Baden Powell craint que ces rapports ne soient l'œuvre des Boërs, dans le but de lui inspirer une fausse sécurité. La position est très critique, les assiégeants sont en si grand nombre que le colonel Baden Powell doit borner ses efforts à les empêcher de donner l'assaut à la place.

Pétitions contre les Jésuites

Paris, 25 novembre. — La commission de pétitions élue hier se compose de huit ministériels : MM. Honoré Leygue, Dubailly, Borne, Peugnot, Cornet, Pochon, Gillot et Delmas, et de trois modérés : MM. Ouvré, Constant et Audiffred. C'est à cette commission que sera renvoyée la pétition sur l'expulsion des Jésuites, organisée par le *Siècle* et le *Radical*.

Les grèves

Paris, 25 novembre. — Plus de deux mille grévistes d'Audincourt ont assisté, hier, à une réunion qui a eu lieu à Montbéliard, et au cours de laquelle ont parlé MM. Viviani et Breton. Une grève générale, dont Besançon serait le centre, est en préparation. A Nantes, les ouvriers de la manufacture des tabacs sont toujours en grève. Le ministre des finances a décidé de ne pas leur donner satisfaction. A Paris, les maréchaux-ferrants ont tenu à la Bourse du Travail leur assemblée journalière. Ils ont décidé de continuer la grève.

Les accidents du travail

Paris, 25 novembre. — La commission d'assurance et de prévoyance sociale a entendu, cet après-midi, le ministre du Commerce sur les diverses propositions tendant à modifier la loi sur les accidents du travail. Ces propositions sont au nombre de six. Le ministre a demandé de ne pas remettre en question la loi, qui, dit-il, fonctionne facilement. A l'unanimité moins une voix, la Commissiona décidé d'ajourner sa décision.

Le départ de Guillaume II

Londres, 25 novembre. — Guillaume II, après avoir fait ses adieux à la reine, est parti avec l'impératrice pour Sandringham, chez le prince de Galles. Sur tout le trajet, dans une crainte que l'on devine, des mesures de précautions vraiment inouïes ont été prises.

CONFÉRENCE

avec projections à la lumière oxhydrique

Mardi 28 Novembre 1899

à huit heures et demie du soir

à la Salle des Fêtes de la Mairie de Roubaix

Transports Aériens

GIGANTESQUES

sur câbles métalliques

L'auteur du projet **M. Camille GROLLET**, Ingénieur, fera lui-même la conférence. 59450

Dernières nouvelles régionales

Une protestation de M. l'abbé Buns. — On sait que, dans sa déposition devant la Haute-Cour, M. le commissaire Faudot a mis en cause M. l'abbé Buns, directeur d'une maison de famille pour étudiants, à Lille ; ce dernier vient d'adresser, à ce sujet, à M. Fallières, une lettre dans laquelle il donne un démenti formel à l'allégation de M. Faudot.

Lille. — *Faculté des lettres :* M. Claude Verley, de Lille, vient d'être reçu licencié, avec la mention assez bien; M. l'abbé Legrain, de Lille, mention assez bien; M. Paul Delcourt, de Roubaix, admissible.

L'affaire Schotsmans. — L'individu arrêté hier à Bruxelles, Peltier, d'Arras, n'est pas le jeune homme blond recherché par le Parquet de Lille.

BOUCAU-VEREECKE

5, rue Pierre-Motte, 5 ROUBAIX

D'autres peuvent chausser bien, Boucau-Vereecke chausse mieux.

TAILLEUR ET MUSICIEN

« Il paraît qu'*Aux deux Nègres* on fait Sainte-Cécile ?
» Pourquoi pas? Ce tailleur, tout comme un musicien,
» Pratique la mesure et il sait, entre mille,
» Harmoniser les tons pour qu'ils s'accordent bien. »

Anatole Delanghe, Mde Tailleur, 64 bis, Grande-Rue, Roubaix 54035d

HOTEL FERRAILLE

MENU DU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1899

3 fr. 50 vin compris

Potage Oxtail. — Sole meunière

Jambon sauce madère. — Veau rôtis petits pois

Fromage. — Dessert 57725d

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du samedi 25 novembre 1899. — Gustave Delrœux, rue d'Estaing, cour Bonnet, 2. — Raymond et Gustave Deroissart (jumeaux), Grande-Rue, 95. — Albertine Labceuw, rue de Lannoy, cour Boyaval, 34. — Georges Grassart, rue Solférino, 73. — Antoinette Leroux, boulevard d'Armentières, 124. — Georgette Wattrenier, rue Newton, 17. — Abel Plateaux, rue de Toulouse, 33.

Mariages. — Victor Honoré, 30 ans, apprêteur, rue du Fontenoy, 175bis, et Angèle Decottignies, 20 ans, piqurière, rue de Mouvaux, 61. — Clodomir Debliquy, 23 ans, peigneur, rue Notre-Dame-des-Victoires, cour L